



Compte-rendu des interventions des élus de Saint Sébastien Pour Tous

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

1. **Adoption du compte-rendu de la séance du lundi 22 mars 2021**

M. Jérôme ALEXANDRE demande une correction page 11 de la phrase suivante : « Monsieur ALEXANDRE émet l'avis qu'en termes de visibilité, la présentation du budget 2021 est plutôt compliquée ». M. Jérôme ALEXANDRE précise qu'il n'a pas tenu ces propos ; il avait simplement indiqué qu'il manquait sur le tableau budgétaire du DOB, une information importante concernant le montant total du remboursement des emprunts : les lignes de trésorerie et OCLT arrivant à échéance.

Mme Chantal FURON demande une correction page 14 : 23 familles et non 23 personnes.

M. Bruno GROIZELEAU précise par rapport à sa réponse page 13 que les déchets seront ramassés toutes les semaines à la suite d'une décision nationale.

2. **Personnel – Actualisation du temps de travail**

Lecture du procès-verbal.

Vote de SSPT : pour

3. **Personnel – Centre de Gestion de la FPT de l'Eure – Adhésion de Missions Temporaires**

M. Florent CRISTOBAL demande s'il s'agit d'un nouveau service.

Mme Florence HAGUET-VOLKAERT explique qu'il s'agit d'un service déjà existant mais la commune n'y avait pas adhéré. Ce service est peu utilisé mais il est important d'en être adhérent.

M. Florent CRISTOBAL souligne l'intérêt de ce service pour des remplacements spécifiques, il permet de la souplesse. Mais ce dernier ne doit pas suppléer un emploi pérenne.

Mme Florence HAGUET-VOLKAERT : ce centre de gestion répondra à des difficultés sur des missions précises

Vote de SSPT : pour

4. **Personnel – Indemnités pour élections**

Le nombre de secrétaires restent encore à déterminer ; il y aura 4 secrétaires peut-être 8. De même pour les bureaux de vote.

M. Florent CRISTOBAL propose la participation de l'équipe Saint Sébastien Pour Tous pour les élections régionales et départementales.

Vote de SSPT : pour

5. **Présentation règlement du marché dominical et proposition de tarification**

Mme Chantal EKOKA questionne sur le montant peu élevé payé par les commerçants ambulants ; 1,50€ c'est peu par rapport aux frais de gestion que cela engendre.

Mme Martine PHILIPPE explique qu'il y a peu de frais ; les commerçants ambulants sur la ville d'Evreux paient 2,55€.

Mme Florent HAGUET-VOLCKAERT rappelle que le marché de Saint Sébastien était géré par du personnel bénévole. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Mme Chantal EKOKA pose la question de la nécessité de la création d'une régie.

Mme Martine PHILIPPE répond qu'une régie impliquerait une gestion complexe pour 2h d'activité par dimanche. Un abonnement mensuel va être mis en place.

Mme Chantal EKOKA demande des précisions sur les critères de sélection de ces commerçants.

Mme Martine PHILIPPE explique que les commerçants sont sélectionnés pour permettre une diversité des produits proposés.

Mme FLORENCE-HAGUET précise qu'il serait intéressant d'avoir sur le marché des producteurs locaux comme par exemple un producteur de La Bonneville sur Iton qui a peu de produits mais ses produits sont locaux.

M. Bruno GROIZELEAU rappelle qu'il y a eu sur ce marché jusqu'à 15 marchands et que certains proposaient les mêmes produits. Situation de doublon.

Vote de SSPT : pour

6. Présentation règlement, convention des jardins familiaux et proposition de tarification

Mme Martine PHILIPPE explique que le renouvellement du contrat avec les usagers devait avoir lieu au mois de mars mais a été décalé au mois de juin. Une rencontre se fera à la fin du confinement, courant mai.

Les parcelles ont été remesurées, renumérotées. Le contrat est le même que le précédent excepté pour la facturation qui se fera par rapport au m².

M. Jérôme ALEXANDRE demande s'il y a beaucoup de demandes.

Mme Marine PHILIPPE indique qu'il ne reste qu'un jardin à attribuer. De plus, se met en place un projet de jardin partagé dans le cadre de la cohésion sociale.

M. Georges JAMET questionne sur le contrat d'assurance des locataires de ces jardins.

Mme Martine PHILIPPE précise que les usagers sont assurés. Le contrat reste identique.

M. Florent CRISTOBAL demande s'il est bien spécifié que les produits phytosanitaires sont interdits.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT confirme que cela est bien inscrit.

Vote de SSPT : pour

7. Délibération relative à l'entretien des jardinières du LFE par la commune

Mme Cécile DEMAY pose la question du coût pour la commune.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT indique qu'une enveloppe budgétaire est destinée à cet usage.

Mme Cécile DEMAY demande si la commune sera perdante au niveau financier.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT répond que non.

8. Présentation du Compte Administratif 2020 – Budget Principal – Caisse des Ecoles

Présentation par Mme Agnès OURY

9. Bilan des cessions et acquisitions 2020

M. Florent CRISTOBAL rappelle que la cession qui au départ devait se faire de façon transparente pour la commune va coûter 7000€ pour le raccordement électrique.

M. Bruno GROIZELEAU précise que cette opération est un gain pour la commune de 70 000€.

Vote de SSPT : pour

10. Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal – Caisse des Ecoles

Vote de SSPT : pour

11. Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT et M. Bruno GROIZELEAU sortent de séance le temps du vote de l'approbation.

Vote de SSPT : pour

12. Affectation du résultat 2020 – Budget Principal – Caisse des Ecoles

Vote de SSPT : pour

13. Présentation du Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Introduction de Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT qui rappelle le contexte national. Face aux réalités, il faut trancher. Le choix a été fait d'un budget prudent mais avec le maintien des services à la population, les équipements de proximité et l'entretien du patrimoine.

Présentation du budget par Mme Agnès OURY :

COMPTES ADMINISTRATIFS				
	2018	2019	2020	ECART
Charges à caractère général	1 136 879 €	1 174 081 €	1 035 626 €	-138 455 €
Charges de personnel	1 549 595 €	1 528 945 €	1 973 842 €	+444 897 €
Autres charges de gestion courante	634 081 €	629 009 €	482 772 €	-146 237 €
Charges financières	101 769 €	156 764 €	142 264 €	-14 500 €
Charges exceptionnelles	77 545 €	7 327 €	2 105 €	- 5 222 €
Atténuations de produits				
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 499 869 €	3 496 126 €	3 636 609 €	+140 483 €
Opérations ordre de transfert	161 832 €	277 973 €	747 312 €	+469 339 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 661 701 €	3 774 099 €	4 383 921 €	+609 822 €
Produits des services	247 073 €	224 208 €	190 680 €	-33 528 €
Impôts et taxes	2 241 657 €	2 368 335 €	2 396 986 €	+28 651 €
Dotations et participations	1 047 888 €	1 108 355 €	1 151 370 €	+43 015 €
Autres produits de gestion	27 918 €	17 102 €	13 994 €	-3 108 €
Atténuations de charges	128 124 €	137 121 €	159 459 €	+22 338 €
Produits financiers	27 €	28 €	630 €	+602 €
Travaux en régie	102 588 €	86 361 €	65 123 €	-21 238 €
Produits exceptionnels	35 420 €	131 164 €	660 497 €	+529 333 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 830 695 €	4 072 674 €	4 638 739 €	+566 065 €
RESULTAT DE L'ANNEE	168 994 €	298 574 €	254 818 €	-43 756 €
Excédent antérieur	45 028 €	136 100 €	416 606 €	+280 506 €
AUTOFINANCEMENT BRUT	375 854 €	712 647 €	743 117 €	
RBT EMPRUNT	253 006 €	277 238 €	281 913 €	
AUTOFINANCEMENT NET	122 848 €	435 409 €	461 204 €	

Charges à caractère général : disparition du contentieux du SIVU

Charges de personnel : intégration d'un nouveau policier

Partie impôts locaux professionnels : diminution de 50% compensée par l'Etat donc la commune n'est pas perdante.

M. Bruno GROIZELEAU relève que la commune bénéficie de 49 000€ en plus.

M. Florent CRISTOBAL rappelle que la Caisse d'Epargne avait fait une erreur dans le montant du prêt pour le gymnase et qu'il avait été convenu que d'autres prêts seraient remboursés par anticipation pour compenser. M. Florent CRISTOBAL n'a pas trouvé la trace des autres prêts. Il y a un prêt avec 15 ans d'amortissement et un autre de 2ans d'amortissement. Sur le budget 2021, l'annualité a baissé, cela donne de l'air à la commune mais la marge de manœuvre reste malgré tout étroite. Un prêt doit être amorti jusqu'en 2043 alors qu'il aurait pu être remboursé en 2 ans.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT répond que cela a été voté il y a un an en conseil municipal.

M. Bruno GROIZELEAU explique que cette erreur de la Caisse d'Epargne est un coût pour St Sébastien de Morsent. La commune a souhaité rembourser 1,8 millions sans indemnité. La Caisse d'Epargne a refusé. Un accord a été trouvé : d'une annuité de 130 000€, on est passé à 93 000€. L'équipe municipale aurait préféré une OCLT (Ouverture de Crédit Long Terme) de 1,8 millions remboursés.

Il y a donc 500 000€ de plus sur 25 ans pour ce décalage de remboursement, ce qui fait un coût pour la commune de 60 000€.

M. Florent CRISTOBAL note que l'autofinancement est immédiat mais le prêt est rallongé.

14. Vote des taux communaux 2021

Vote de SSPT : pour

15. Vote des tarifs communaux 2021

Cantine scolaire		
Quotients	Tarifs 2020	Tarifs 2021
De 1 à 400	2.94 €	2.94 €
De 401 à 600	3.68 €	3.68 €
Au-delà de 601	4.20 €	4.20 €
Hors commune	7.35 €	7.35 €

CM12042021 5

M. Florent CRISTOBAL propose que la commission scolaire s'interroge sur la réintroduction de tranches. Les paliers 401 et 601 concernent des familles ayant des revenus modestes voire très modestes.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT répond que Mme Nathalie MOINE note le point.

Salles des associations (mairie) : 210 €/210 € (pour les habitants de la Commune).
Demi-tarif les jours de semaine ; (450 €/500 €) pour les locations hors commune.
Caution 300 €.
Fonction de salle. Location à des associations hors commune : 100 € par jour.

M. Christian MATHURIN demande si le tarif de la salle des associations est le même en semaine et le week-end.

Mme Roger MIELOT répond que cette salle est louée à demi-tarif les jours de semaine.

M. Christian MATHURIN relève qu'il aurait été plus simple de noter le tarif exact pour les jours de semaine.

16. Vote des subventions 2021

16 Vote des subventions 2021.

Pour 2021, il est proposé d'allouer les subventions municipales, comme suit :

	2018	2019	2020	2021
ASSOCIATIONS				
Association Culturelle &1 Paroissiale	2 204,15 €	2 280,30 €	1 740,00 €	1 740,00 €
BENEVOLES	397,80 €	608,00 €	330,00 €	160,00 €
CHASSEURS	207,00 €	207,00 €	176,00 €	100,00 €
COMITE des FETES	4 080,00 €	4 080,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
COOL EURE	381,90 €	255,78 €	273,00 €	110,00 €
PETANQUE	1 636,20 €	1 582,30 €	770,00 €	355,00 €
SENIORS Sébamorsentins	3 047,50 €	3 531,90 €	2 240,00 €	1 000,00 €
SENTIER	37 992,50 €	37 178,30 €	39 195,00 €	39 195,00 €
SS SPORTS	42 278,60 €	42 695,94 €	40 792,50 €	40 792,50 €
SS SPORTS apprentie			672,00 €	2 688,00 €
AISE	90,00 €	131,30 €	220,00 €	110,00 €
APEIL	250,00 €	250,00 €	250,00 €	150,00 €
ENFANTS D'ABORD	250,00 €	250,00 €	250,00 €	150,00 €
TAROT - L'EXCUSE			234,00 €	110,00 €
TELETHON	250,00 €	250,00 €	250,00 €	130,00 €
TIANG TANG LONG	250,00 €	640,00 €	384,00 €	150,00 €
S/ TOTAL	93 315,65 €	93 920,82 €	90 776,50 €	87 940,50 €
COMMUNE				
Participation Nouveaux Adhérents	1 305 €	0 €	0 €	1 500 €
CCAS	22 500 €	22 500 €	14 500 €	11 500 €
S/ TOTAL	23 805 €	22 500 €	14 500 €	13 000 €
TOTAL	117 120,65 €	116 420,82 €	105 276,50 €	100 940,50 €

Pour l'AEP le Sentier et Saint Sébastien Sports, les sommes correspondent à ce qui a été versé en 2020 et ont été validées collégialement avec les présidents respectifs. Seuls 70% de ces montants seront crédités aux deux associations après le vote du BP 2021. Une nouvelle rencontre étant prévue fin septembre, début octobre pour la finalisation du montant total de la subvention à verser, au regard des besoins spécifiques.

M. Florent CRISTOBAL souligne que le montant total des subventions est inopportun contenu du contexte car il diminue et il s'interroge sur le maintien de la subvention pour l'Association Culturelle et Paroissiale et la diminution de moitié pour l'association Les Séniors Sébamorsentins.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT explique que l'Association Culturelle et Paroissiale est propriétaire de la salle paroissiale qui n'est plus louée à cause du contexte sanitaire. N'ayant plus de recettes et devant faire face à des frais fixes plus importants, la mairie a maintenu les subventions pour cette association. Cette dernière s'engage à prêter cette salle à la collectivité si besoin.

M. Florent CRISTOBAL demande des éclaircissements concernant l'arrêté municipal interdisant aux joueurs de pétanque d'utiliser les terrains pour non-port de masque.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT répond que les boulistes jouent à côté du centre de loisirs et nombre d'entre eux ne portent pas de masque. Le personnel du centre ne comprend pas pourquoi il n'est pas demandé aux joueurs de pétanque le même niveau d'exigence par rapport aux usagers du CLP. MM. Jean-François GALLERNE, Georges JAMET et la police municipale s'y sont rendus pour constater la situation. Pour provoquer un électrochoc, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT a interdit les parties de pétanque sur la commune sans distinction entre les adhérents et les non-adhérents.

A la suite de cette décision, seul un mail a été envoyé par un adhérent sur le site de la mairie. Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT précise que les portes sont ouvertes pour trouver une solution. Un arrêté municipal a été rédigé pour que les terrains soient réouverts ce samedi. Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT insiste sur le fait que les joueurs de pétanque ne donnent pas l'exemple aux enfants se trouvant à côté dans le centre de loisirs et doivent faire eux-mêmes la police.

M. Florent CRISTOBAL estime que cette interdiction n'est pas la méthode la plus adaptée. Il aurait été plus simple de verbaliser les personnes concernées. M. Florent CRISTOBAL exprime sa satisfaction quant à la réouverture des terrains.

M. Bruno GROIZELEAU demande pourquoi les boulistes sont sur plusieurs terrains.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT explique que les joueurs ont la possibilité de former 5 terrains en sachant que le maximum par terrain est de 6 personnes, le maximum de joueurs est de 30. Ils peuvent s'y rendre tous les jours, pas seulement le mardi et le jeudi. Les règles concernant le port du masque sont imposées à toute la commune, ils doivent aussi suivre ces règles.

Mme Nadège GOSSE fait remarquer que c'est le rôle de la police de faire respecter ces règles. L'amende de 135€ devrait avoir un effet dissuasif.

M. Florent CRISTOBAL explique qu'étant donné que les subventions ont diminué alors que la période est particulière et que le CCAS est sous-doté, le groupe Saint Sébastien Pour Tous s'abstient.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT estime ce vote injuste car l'équipe majoritaire soutient les associations de la commune. Elle admire les associations qui font un travail formidable, associations qui ont été elles-mêmes étonnées du maintien des subventions. En ce qui concerne le CCAS, Mme HAGUET-VOLCKAERT rappelle que si cela s'avère nécessaire, un budget supplémentaire pourra être voté.

Vote de SSPT : abstention

17. Vote des subventions 2021 aux établissements scolaires

Vote de SSPT : pour

18. Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Intervention de M. Florent CRISTOBAL :

« Nous sommes déjà largement intervenus au cours du débat d'orientations budgétaires et lors de ce conseil municipal. Aussi, j'interviendrai brièvement au nom du groupe Saint Sébastien pour Tous sur 2 aspects, la forme et le fond.

Tout d'abord, sur la forme, je souhaiterais remercier Madame Oury, adjointe aux finances, pour la clarté de sa présentation et des échanges que nous avons eus en commission des finances. Nous

pouvons constater que l'on peut avoir des analyses différentes, sans pour autant tomber dans des psychodrames et des postures politiciennes. L'opposition a ceci de vertueux qu'elle questionne, remet en cause des arbitrages, oblige à l'analyse, parfois conteste.

Nous vous remercions pour la transparence de vos explications et personnellement je vous félicite pour votre capacité à assumer les choix budgétaires de la majorité, parfois difficiles, ce qui après tout est bien normal.

Ensuite j'interviendrai sur le fonds.

Le budget c'est la traduction financière d'une ambition politique.

Et c'est là où nous aurons beaucoup plus de choses à dire.

Concernant la dette, je ne reviendrai pas dessus. Nous savons la charge qu'elle représente, la pression qu'elle exerce sur le budget.

Le budget de notre commune, que j'analyse depuis 2014, est toujours pris dans un étau. Des ressources fiscales faibles pour la taille de la commune, et un endettement qui reste élevé, conséquence d'investissements importants du mandat précédent.

Cette année, le budget présenté est un budget de rigueur, je l'ai déjà dit. Au-delà des apparences, affichant un autofinancement jamais vu à Saint Sébastien, cet excédent va servir à combler des lignes de trésorerie. Coté investissement, nous voyons bien que l'ambition se limite à des opérations curatives. Et voyant les capacités de la collectivité, je ne vais pas vous le reprocher.

Ainsi, l'exercice consiste à économiser le maximum, sur un maximum de chapitres. Moins 3000 sur les associations, moins 3000 sur le CCAS, moins sur les achats, moins sur certaines prestations.

Une seule ligne montre l'ambition politique de la majorité : c'est l'embauche du 3^{ème} policier municipal où là un vrai choix politique s'opère.

Je voudrais saluer à cette occasion la constance et la persévérance de Monsieur Jamet, qui après 6 ans d'opposition, voit là mettre en œuvre son programme de 2014.

Pour le reste, je ne trouve pas les ambitions de notre collectivité sur des sujets qui nous semblent importants.

Pour la jeunesse : pas de projet autour de l'école numérique, rien autour de la vie des étudiants.

Et pourtant il y des besoins. Je pense aux structures sportives extérieures par exemple dont on voit que la commune peut en manquer, surtout en cette période.

Rien, concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Et pourtant ce sont des investissements qui permettraient de réduire l'empreinte carbone de notre commune, et de réaliser des économies durables.

Rien pour accompagner les commerces et leur digitalisation

Et pourtant notre agglomération s'est engagée avec conviction dans une solution pour développer le click and collect et la livraison des commerces de proximité.

Les appels à projet se multiplient dans le cadre de France Relance, sur la transition numérique, sur la culture, sur la transition écologique. Notre commune ne s'en saisit pas.

Pour le reste,

C'est moins pour les associations, moins pour le CCAS...des économies, des réductions.

Mais avec ce budget de combat, ce n'est pas surprenant.

D'ailleurs, je souhaiterais faire part d'une remarque et une inquiétude concernant les ressources humaines de notre collectivité.

Depuis de nombreuses années, les choix se sont dirigés vers l'investissement. J'ai pu observer les économies sur les charges de personnel, sur les charges à caractère général. Aujourd'hui, à force d'économies, nous sommes à l'os.

Des comparaisons que vous nous proposez, on voit bien que notre commune dépense très largement moins que celles de sa strate sur les charges de personnel.

Certains pourraient en conclure de l'excellence d'une gestion des deniers publics. On peut aussi en conclure que les ressources humaines de la commune sont trop faibles.

Dans les différentes commissions, on évoque l'appel au bénévolat pour le fleurissement ou pour l'aide aux devoirs. On diffère leur mise en œuvre à l'année suivante.

J'attire votre attention sur cette situation qui me semble totalement inadaptée pour une commune de presque 6000 habitants. Et j'ai le sentiment que c'est une nouvelle traduction de ces très étroites marges de manœuvre.

En conclusion, nous ne voterons pas ce budget qui met en œuvre une politique sans ambition et sans imagination. Nous saluons les efforts d'explication et de transparence, mais nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation financière, conséquence des choix du passé, et qui prive notre commune de capacités d'améliorer le service public pour plusieurs années encore. »

Réponse de Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : concernant les étudiants, l'EPN a mis en place les repas solidaires, ...

Pour les 3000€ en moins, il ne s'agit pas d'une diminution des subventions mais d'une somme exceptionnelle reçue par le CCAS.

La mairie a rencontré les commerçants concernant la digitalisation. Ces derniers ne souhaitent pas adhérer.

Concernant les bâtiments, M. Jacques COCHARD travaille sur l'économie d'énergie et la consommation énergétique.

M. Manuel ORDENNEZ explique que la mairie participe au programme de digitalisation des communes comme celui de l'école numérique.

Tous les sujets abordés par M. Florent CRISTOBAL sont travaillés mais les dossiers ont pris du retard à cause de la situation sanitaire.

Vote de SSPT : contre

Informations :

- Elections régionales et départementales

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT informe que, devant répondre rapidement à la question du gouvernement concernant les élections départementales et régionales, elle était dans l'impossibilité d'en débattre avec l'ensemble de l'équipe municipale. Mme Florent HAGUET-

VOLCKAERT estime que les conditions demandées sont difficilement applicables sur notre commune et a donc demandé le report des élections. Ces conditions sont entre autres que les bureaux de vote soient tenus par des personnes vaccinées et qu'un test PCR ait été effectué 48h avant.

M. Florent CRISTOBAL rappelle que l'équipe Saint Sébastien Pour Tous est prête à aider mais l'obligation de vaccination va compliquer la situation.

M. Jean-François GALLERNE nous informe d'une nouvelle demande de la préfecture : rééditer une nouvelle liste d'émargement pour le 2nd tour.

- Enquête publique sur la déviation sud-ouest

Une délibération devra avoir lieu dans les 15 jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

- Médicobus

Mme Florence HAGUET-VOLKAERT annonce que le Médicobus passera dans la commune le mardi 4 mai pour la vaccination des plus de 75 ans.

650 personnes sont concernées sur la commune, 250 personnes ont été contactées, 23 personnes ont pris RDV. On peut supposer que de nombreux habitants ont pris RDV directement.

L'information du passage du Médicobus a été transmise très tardivement donc le délai est très court pour prévenir la population.

Mme Nadège GOSSE fait remarquer que les infirmières vaccinant avec Astra Zeneca, peu de personnes sont intéressées.

- Voirie

M. Christian MATHURIN alerte sur la présence d'un trou dans la chaussée de la rue des écoles.

M. Jean-Pierre VOLCKAERT informe que l'EPN a été contactée.

Mme Florence HAGUET-VOLKAERT signale une inondation rue Jean Restoud chez plusieurs habitants à la suite d'une fuite des canalisations.

Mme Nadège GOSSE remarque que le même problème s'est déjà présenté.

Mme Florence HAGUET-VOLKAERT précise que le premier problème a bien été traité. Il s'agit ici d'une autre fuite du côté de la départementale qui a été depuis réparée. Cette fuite existait depuis plus d'un an mais n'avait pas été signalée.

- Prochain conseil municipal : le 28 avril 2021 à confirmer